

N°DEV_ECO/2025/09**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	12 février 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	12 février 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 41 Votants : 48

Séance du 18 février 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-huit février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salons de l'hôtel de ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 41

M. Didier MOREAU, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRECARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Sébastien DORA, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS : 8 (dont 7 pouvoirs)

M. Philippe PETIT, pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à M. Claude SCIBOZ
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART
M. Bernard MORAINÉ, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
Mme Dorothée BRICOUT, pouvoir à M. Thierry LEAU
M. Francis BOURSIN, pouvoir à M. Guy BOURRAS
Mme Olga LIGAULT, sans pouvoir
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Modification de la délégation de service public (DSP) relative à la gestion de la pépinière/hôtel d'entreprises**

DEV_ECO/2025/09

**Conseil communautaire du
18 février 2025**

Objet : Modification de la délégation de service public (DSP) relative à la gestion de la pépinière/hôtel d'entreprises
(Voir le projet d'avenant en pièce jointe)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° ECO/2021/56 du 08 juillet 2021 portant sur l'attribution de la délégation de service public pour la gestion de l'hôtel/pépinière d'entreprises du Jovinien ;

VU la délégation de service public en cours pour la gestion de la pépinière d'entreprises ;

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 13 février 2025 ;

VU la Commission des Finances et le Conseil des Maires du 11 février 2025 ;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés en matière de diversification des modalités d'hébergement pour un équilibre optimal entre les activités de pépinière et d'hôtel d'entreprises ;

CONSIDÉRANT que les conventions d'hébergement d'entreprises actuellement proposées dans le cadre de la DSP incluent :

- une convention d'hébergement avec accompagnement d'une durée cumulée maximale de 48 mois, réservée aux entreprises en création, ou immatriculées depuis moins de 3 ans,
- un bail professionnel d'une durée de 6 ans,

CONSIDÉRANT la nécessité d'élargir l'offre de la pépinière d'entreprises en ajoutant un troisième type de convention, à savoir une "convention d'hébergement - sans accompagnement", d'une durée de 12 mois renouvelable 2 fois, puis reconductible si l'activité de l'entreprise le justifie et sous condition d'acceptation du comité d'admission ;

CONSIDÉRANT que ce type de convention permet de répondre aux besoins spécifiques de certaines entreprises tout en assurant une gestion équilibrée du ratio d'hébergement pépinière/hôtel ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 48

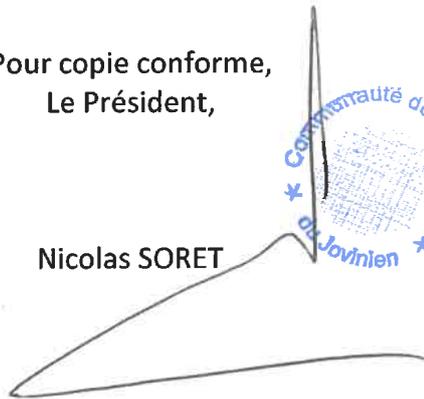
Contre : 0

Abstention : 0

- APPROUVE** l'ajout d'une troisième formule de convention, intitulée "convention d'hébergement – sans accompagnement", dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion de la pépinière d'entreprises,
- PRÉCISE** que cette nouvelle formule s'inscrit dans une démarche visant à garantir un équilibre optimal entre la mission d'accompagnement des jeunes entreprises et l'accueil des entreprises autonomes au sein de la structure,
- AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, avenants, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

